

# La Commission européenne approuve Dupixent® (dupilumab) pour le traitement des enfants âgés de 6 à 11 ans présentant un asthme sévère avec signature inflammatoire de type 2

- \* Dupixent est le seul médicament biologique indiqué dans l'Union européenne pour le traitement de l'asthme sévère avec signature inflammatoire de type 2, caractérisée par des éosinophiles sanguins élevés et/ou une fraction de monoxyde d'azote expiré (FeNO) élevée.
- \* Approbation fondée sur les données de phase III ayant montré que, chez l'enfant, Dupixent a significativement réduit les crises d'asthme sévère et amélioré la fonction respiratoire et la qualité de vie en lien avec la santé.
- \* Des données qui confortent le profil de sécurité bien établi de Dupixent.

**Paris et Tarrytown (New York), le 7 avril 2022.** La Commission européenne (CE) a étendu l'autorisation de mise sur le marché de Dupixent® (dupilumab) dans l'Union européenne. Dupixent est désormais approuvé pour le traitement de fond additionnel de l'asthme sévère associé à une inflammation de type 2, caractérisée par des éosinophiles sanguins élevés et/ou une fraction de monoxyde d'azote expiré (FeNO) élevée, chez les enfants âgés de 6 à 11 ans qui sont inadéquatement contrôlés par des corticoïdes inhalés à doses moyennes à élevées associés à un autre traitement de fond de l'asthme.

### **Dr Naimish Patel**

Responsable Monde, Développement, Immunologie et Inflammation, Sanofi

*« Nous sommes très heureux de pouvoir proposer Dupixent, avec son profil de sécurité et d'efficacité bien établi, à des patients encore plus jeunes souffrant d'asthme sévère non contrôlé en Europe. En plus d'une diminution considérable du nombre de crises d'asthme sévère et d'une amélioration de la fonction respiratoire, les patients de notre essai clinique ont également réduit la consommation de corticoïdes par voie orale. Cet aspect est particulièrement important parce que ces médicaments soulèvent des risques significatifs en cas de prise au long cours. Cette approbation souligne notre détermination à mettre Dupixent à la disposition du plus grand nombre possible de patients souffrant des effets négatifs de l'asthme sévère, dans l'espoir d'améliorer leur qualité de vie. »*

L'asthme est l'une des maladies les plus courantes chez l'enfant. Jusqu'à 85 % des enfants souffrant d'asthme peuvent présenter une inflammation de type 2, ce qui peut avoir pour effet d'alourdir la charge de la maladie. Malgré un traitement par corticoïdes inhalés et bronchodilatateurs (traitement de référence), ces enfants peuvent continuer de présenter de graves symptômes, comme de la toux, une respiration sifflante et des difficultés respiratoires. L'asthme sévère peut compromettre le développement des voies aériennes des enfants et provoquer des crises susceptibles d'engager leur pronostic vital. Les enfants porteurs d'un asthme sévère peuvent aussi nécessiter plusieurs cycles de traitement systémique par corticoïdes, ce qui comporte des risques significatifs. L'asthme non contrôlé peut avoir des répercussions sur les activités de la vie quotidienne comme le sommeil, la scolarité et la pratique sportive.

Dupixent est un anticorps monoclonal entièrement humain qui inhibe la signalisation de l'interleukine 4 (IL-4) et de l'interleukine 13 (IL-13). Dupixent n'est pas un médicament immunosuppresseur. Le programme clinique de phase 3 du Dupixent, qui a montré un bénéfice clinique significatif et une diminution de l'inflammation de type 2, a établi que les interleukines 4 et 13 interviennent dans l'inflammation de type 2 qui joue un rôle central dans de multiples maladies liées et souvent comorbides.

**Dr George D. Yancopoulos, Ph.D.**

Président et directeur scientifique, Regeneron

*« L'approbation d'aujourd'hui en Europe témoigne des bénéfices de Dupixent pour les enfants qui subissent les lourdes conséquences de l'asthme sévère, comme des crises d'asthme imprévisibles, la perturbation de leurs activités quotidiennes et la prise de corticoïdes à usage systémique pouvant compromettre leur croissance. Dupixent est le seul médicament disponible qui bloque spécifiquement deux des principaux facteurs de l'inflammation de type 2, les interleukines 4 et 13, qui ont montré, dans le cadre de nos essais, qu'elles jouent un rôle majeur dans l'asthme infantile, de même que dans d'autres maladies comme la rhinosinusite chronique avec polypose nasale et dans la dermatite atopique, souvent présente de façon concomitante. Dans le cadre des essais cliniques, Dupixent a significativement réduit les crises d'asthme, a permis aux enfants de mieux respirer et a amélioré leur qualité de vie en lien avec la santé. Nous restons par ailleurs déterminés à étudier le rôle de Dupixent pour le traitement d'autres maladies dans lesquelles l'inflammation de type 2 peut avoir des conséquences significatives sur la vie des patients, comme l'œsophagite à éosinophiles, le prurigo nodulaire et l'urticaire chronique spontanée. »*

La décision de la CE est fondée sur les données pivots de l'essai de phase III VOYAGE qui a évalué l'efficacité et la sécurité de Dupixent en association avec un traitement antiasthmatique standard chez 408 enfants présentant un asthme modéré à sévère non contrôlé.

Pour l'analyse primaire, deux populations pré-spécifiées, avec preuve d'inflammation de type 2, ont été évaluées : 1) des patients avec, au début de l'essai, des concentrations d'éosinophiles sanguins (EOS)  $\geq 300$  cellules/ $\mu\text{l}$  (n=259) et 2) des patients avec, au début de l'essai, une FeNO de  $\geq 20$  parties par milliard (ppb) ou dont le taux d'EOS était  $\geq 150$  cellules/ $\mu\text{l}$  (n=350). Les patients de ces deux groupes traités par Dupixent en plus d'un traitement antiasthmatique de référence ont présenté les résultats suivants :

- Une réduction sensible du taux de crises d'asthme sévères, avec une réduction moyenne de 65 % et de 59 % sur un an, comparativement au placebo (respectivement 0,24 et 0,31 événement par an pour Dupixent, contre 0,67 et 0,75 pour le placebo).
- Une amélioration de la fonction respiratoire mesurée par la valeur prédite du volume expiratoire maximal par seconde (VEMS), observée dès la deuxième semaine de traitement et qui s'est maintenue pendant une durée pouvant atteindre 52 semaines.
  - À la semaine 12, la fonction respiratoire des patients traités par Dupixent s'est améliorée de respectivement 5,32 et 5,21 points de pourcentage, comparativement au placebo.
- Une amélioration du contrôle de l'asthme après 24 semaines de traitement – respectivement 81 % et 79 % des patients ont rapporté une amélioration cliniquement significative de leurs symptômes et de leur impact, comparativement à respectivement 64 % et 69 % des patients traités par placebo.
- Une amélioration de la qualité de vie en lien avec la santé à 24 semaines, avec respectivement 73 % et 73 % des patients ayant rapporté une amélioration cliniquement significative, contre respectivement 63 % et 65 % des patients traités par placebo.
- Une diminution de l'utilisation de corticoïdes systémiques de 66 % et 59 % en moyenne sur un an, comparativement au placebo (respectivement 0,27 et 0,35 cure par an pour Dupixent, contre 0,81 et 0,86 pour le placebo).

Les données de sécurité de l'essai ont été globalement cohérentes avec les données du profil de sécurité connu de Dupixent chez des patients âgés de 12 ans et plus souffrant d'asthme modéré à sévère. Les taux globaux d'événements indésirables se sont établis à 83 % pour Dupixent et à 80 % pour le placebo. Les événements indésirables les plus fréquemment observés parmi les patients traités par Dupixent, comparativement au placebo, ont inclus les réactions au site d'injection (18 % pour Dupixent et 13 % pour le placebo), les infections virales des voies respiratoires supérieures (12 % pour Dupixent et 10 % pour le placebo) et l'éosinophilie (7 % pour Dupixent et 1 % pour le placebo). Des infections par des helminthes ont également été observées plus fréquemment chez les patients âgés de 6 à 11 ans traités par Dupixent (2 % pour Dupixent et 0 % pour le placebo).

**À propos de l'essai LIBERTY ASTHMA VOYAGE**

L'essai randomisé de phase III, en double aveugle, contrôlé par placebo, a évalué l'efficacité et la sécurité de Dupixent (100 mg ou 200 mg toutes les deux semaines, en fonction du poids) en

association avec un traitement antiasthmatique standard chez 408 enfants âgés de 6 à 11 ans présentant un asthme modéré à sévère non contrôlé. Plus de 90% des enfants participant à l'essai présentaient au moins une maladie atopique concomitante, comme une rhinite allergique ou une dermatite atopique.

Le critère d'évaluation principal était le taux annualisé de crises d'asthme sévères pendant un an et le principal critère d'évaluation secondaire, la variation prévue du VEMS mesuré avant administration du bronchodilatateur entre l'inclusion dans l'étude et la semaine 12, qui permet d'évaluer l'évolution de la fonction respiratoire comparativement à la fonction respiratoire prédictive en fonction de l'âge, de la taille, du sexe et de l'origine ethnique du patient, de manière à tenir compte de la capacité respiratoire des enfants à différents stades de leur développement. Les autres critères d'évaluation secondaires incluaient la variation moyenne des taux de répondeurs, par rapport au départ, mesurée par une amélioration supérieure ou égale à 0,5 du score au Questionnaire ACQ-7-IA (Questionnaire de contrôle de l'asthme en sept questions administré par l'intervieweur) et la qualité de vie en lien avec la santé, mesurée par une amélioration supérieure ou égale à 0,5 du score au Questionnaire PAQLQ-Activité sur une échelle à 7 points (questionnaire administré par l'intervieweur).

### **À propos de Dupixent**

Dupixent est également approuvé aux États-Unis, en Europe, au Japon et dans un certain nombre d'autres pays pour le traitement de l'asthme, de la dermatite atopique modérée à sévère de certaines catégories de patients, ainsi que pour le traitement de la polypose naso-sinusienne de patients d'âge différent. Dupixent est aussi approuvé dans une ou plusieurs de ces indications dans plus de 60 pays. Plus de 400 000 patients dans le monde ont déjà été traités par ce médicament.

L'administration de Dupixent se fait par injection sous-cutanée (injection sous la peau) en alternant les sites d'injection. Dans l'Union européenne, chez l'enfant de 6 à 11 ans, la dose de Dupixent est fonction du poids (100 mg toutes les deux semaines ou 300 mg toutes les quatre semaines pour les enfants dont le poids est compris entre 15 et 30 kg, et 200 mg toutes les deux semaines ou 300 mg toutes les quatre semaines pour les enfants dont le poids est compris entre 30 et 60 kg, et 200 mg toutes les deux semaines pour les enfants dont le poids est supérieur à 60 kg) et il est présenté dans une seringue préremplie. Il est également proposé dans un stylo prérempli pour les adolescents (12 à 17 ans) et les adultes, à des doses de 200 mg et 300 mg. Dupixent doit être administré sous la surveillance d'un professionnel de santé, à l'hôpital ou par le patient lui-même, à son domicile, après une formation dispensée par un professionnel de santé. Chez l'enfant de moins de 12 ans, Dupixent doit être administré par un soignant s'il est administré à domicile.

### **Programme de développement du dupilumab**

Le dupilumab est développé conjointement par Sanofi et Regeneron dans le cadre d'un accord de collaboration global. À ce jour, il a été étudié chez plus de 10 000 patients dans le cadre de 60 essais cliniques consacrés au traitement de diverses maladies chroniques associées en partie à une inflammation de type 2.

Outre ses indications déjà approuvées, Sanofi et Regeneron consacrent plusieurs programmes de développement clinique au dupilumab et l'étudient dans le traitement de plusieurs maladies associées à une inflammation de type 2 ou à une signature allergique, comme la dermatite atopique pédiatrique (6 mois à 5 ans, phase III), la bronchopneumopathie chronique obstructive avec signature inflammatoire de type 2 (phase III), l'œsophagite à éosinophiles (phase III), la pemphigoïde bulleuse (phase III), le prurigo nodulaire (phase III), l'urticaire chronique spontanée (phase III), l'urticaire chronique au froid (phase III), la rhinosinusite chronique sans polypose nasale (phase III), la rhinosinusite fongique allergique (phase III), l'aspergillose bronchopulmonaire allergique (phase III) et l'allergie aux arachides (phase II). Ces indications potentielles du dupilumab sont à l'étude ; aucun organisme de réglementation n'a encore pleinement évalué les profils de sécurité et d'efficacité du dupilumab dans ces indications.

## À propos de Regeneron

Regeneron (NASDAQ: REGN) est une grande société de biotechnologie qui invente des médicaments aptes à transformer la vie des personnes atteintes de maladies graves. Fondée il y a 30 ans et dirigée par des médecins-chercheurs, la capacité unique de l'entreprise à transformer ses recherches scientifiques en médicaments a donné lieu au développement de neuf médicaments, qui ont été approuvés par la FDA, et de plusieurs produits-candidats, pratiquement tous issus de ses activités de recherche interne. Ses médicaments et son portefeuille de développement sont conçus pour le soulagement de la douleur et pour aider les patients souffrant de maladies oculaires, de maladies allergiques et inflammatoires, de cancer, de maladies cardiovasculaires et métaboliques, de maladies hématologiques et infectieuses et de maladies rares.

Regeneron accélère et améliore le processus de développement traditionnel des médicaments grâce à VelociSuite<sup>®</sup>, une suite unique de technologies dont fait partie VelocImmune<sup>®</sup>, qui fait appel à une souris humanisée unique pour le développement optimal d'anticorps entièrement humains et d'anticorps bispécifiques, ainsi qu'à des initiatives ambitieuses comme le Regeneron Genetics Center, l'un des plus grands centres de séquençage génétique du monde.

Pour plus d'informations sur Regeneron, voir le site [www.regeneron.com](http://www.regeneron.com) ou suivre @Regeneron sur Twitter.

---

## À propos de Sanofi

Nous sommes une entreprise mondiale de santé, innovante et animée par une vocation : poursuivre les miracles de la science pour améliorer la vie des gens. Nos équipes, présentes dans une centaine de pays, s'emploient à transformer la pratique de la médecine pour rendre possible l'impossible. Nous apportons des solutions thérapeutiques qui peuvent changer la vie des patients et des vaccins qui protègent des millions de personnes dans le monde, guidés par l'ambition d'un développement durable et notre responsabilité sociétale.

Sanofi est cotée sur EURONEXT : SAN et NASDAQ : SNY.

## Relations médias Sanofi

**Sally Bain** | + 1 617 834 6026 | [sally.bain@sanofi.com](mailto:sally.bain@sanofi.com)

## Relations investisseurs Sanofi

**Eva Schaefer-Jansen** | + 33 7 86 80 56 39 | [eva.schaefer-jansen@sanofi.com](mailto:eva.schaefer-jansen@sanofi.com)

**Arnaud Delépine** | + 33 06 73 69 36 93 | [arnaud.delepine@sanofi.com](mailto:arnaud.delepine@sanofi.com)

**Corentine Driancourt** | + 33 06 40 56 92 | [corentine.driancourt@sanofi.com](mailto:corentine.driancourt@sanofi.com)

**Felix Lauscher** | + 1 908 612 7239 | [felix.lauscher@sanofi.com](mailto:felix.lauscher@sanofi.com)

**Priya Nanduri** | [priya.nanduri@sanofi.com](mailto:priya.nanduri@sanofi.com)

**Nathalie Pham** | + 33 07 85 93 30 17 | [nathalie.pham@sanofi.com](mailto:nathalie.pham@sanofi.com)

## Relations médias Regeneron

**Ashleigh Dixon** | + 1 914 374 2422 | [ashleigh.dixon@regeneron.com](mailto:ashleigh.dixon@regeneron.com)

## Relations investisseurs Regeneron

**Vesna Tomic** | + 914 847 5443 | [vesna.tomic@regeneron.com](mailto:vesna.tomic@regeneron.com)

---

## Déclarations prospectives – Sanofi

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations concernant la mise sur le marché et autre potentiel de ce produit, ou concernant les recettes futures envisagées pour ce produit. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier » ou « espérer », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de Sanofi estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Sanofi, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les actions et contretemps réglementaires inattendus, ou généralement des réglementations étatiques, qui peuvent affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ce produit, le fait que ce produit pourrait ne pas rencontrer un succès commercial, les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, les futures données cliniques et l'analyse des données cliniques existantes relatives à ce produit, y compris postérieures à la mise sur le marché, les problèmes inattendus de sécurité, de qualité ou de production, la concurrence de manière générale, les risques associés à la propriété intellectuelle, à tout litige futur en la matière et à l'issue de ces litiges, l'instabilité des conditions économiques et de marché, l'impact que le COVID-19 aura sur Sanofi, ses clients, fournisseurs et partenaires et leur situation financière, ainsi que sur ses employés et sur l'économie mondiale. Tout impact significatif sur ces derniers pourrait négativement impacter Sanofi. La situation évolue rapidement et d'autres conséquences que nous ignorons pourraient apparaître et exacerber les

risques précédemment identifiés. Ces risques et incertitudes incluent aussi ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Sanofi auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés dans les rubriques « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives » du Document d'enregistrement universel 2021 de Sanofi, qui a été déposé auprès de l'AMF ainsi que dans les rubriques « Risk Factors » et « Cautionary Statement Concerning Forward-Looking Statements » du rapport annuel 2021 sur Form 20-F de Sanofi, qui a été déposé auprès de la SEC. Sanofi ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

#### **Déclarations prospectives et utilisation des médias numériques – Regeneron**

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives concernant des risques et des incertitudes liés à des événements futurs et à la performance future de Regeneron Pharmaceuticals, Inc. (« Regeneron » ou la « Société »). Les événements ou résultats réels peuvent différer considérablement de ces informations prospectives. Des termes tels que « anticiper », « s'attendre à », « avoir l'intention », « planifier », « croire », « rechercher », « estimer », des variantes de ces termes et des expressions similaires ont pour but d'identifier ces déclarations prospectives, bien que toutes les déclarations prospectives ne contiennent pas ces termes explicites. Ces déclarations concernent, et ces risques et incertitudes incluent, entre autres, l'impact que le SARS-CoV-2 (le virus à l'origine de la pandémie de COVID-19) peut avoir sur les activités, les employés, les collaborateurs et les fournisseurs de Regeneron, ainsi que sur les autres tiers sur lesquels compte l'entreprise, sur l'aptitude de Regeneron et de ses collaborateurs à poursuivre la conduite des programmes de recherche et cliniques, sur la capacité de Regeneron à gérer sa chaîne d'approvisionnement, les ventes nettes des produits mis sur le marché ou commercialisés par Regeneron et (ou) ses collaborateurs ou titulaires de licences (ci-après, les « produits de Regeneron »), et sur l'économie mondiale ; la nature, le calendrier, ainsi que le succès et les applications thérapeutiques possibles des produits et produits-candidats de Regeneron et des programmes de recherche et cliniques en cours ou prévus, y compris, sans limitation, ceux consacrés à Dupixent® (dupilumab) pour le traitement de fond supplémentaire des enfants âgés de 6 à 11 ans présentant un asthme sévère avec inflammation de type 2 ; l'incertitude de l'utilisation et de l'acceptation sur le marché et du succès commercial des produits (comme Dupixent) et produits-candidats de Regeneron et l'impact des études (qu'elles soient conduites par Regeneron ou autres et qu'elles soient mandatées ou volontaires), en particulier celles dont il est question ou qui sont mentionnées dans le présent communiqué de presse, sur l'approbation réglementaire prévue ou potentielle de tels produits (comme Dupixent) et produits candidats ; la probabilité, le moment et l'étendue d'une éventuelle approbation réglementaire et du lancement commercial des produits-candidats de Regeneron et de nouvelles indications pour ses produits, comme Dupixent pour le traitement de la dermatite atopique pédiatrique, de la bronchopneumopathie chronique obstructive portant une signature inflammatoire de type 2, de l'œsophagite à éosinophiles, de la pemphigoïde bulleuse, du prurigo nodulaire, de l'urticaire chronique spontanée, de l'urticaire chronique au froid, de la rhinosinusite chronique polyposse nasale, de la rhinosinusite fongique allergique, de l'aspergillose broncho-pulmonaire allergique, de l'allergie aux arachides et d'autres indications possibles ; la capacité des collaborateurs, titulaires de licences, fournisseurs ou autres tierces parties de Regeneron (le cas échéant) d'effectuer la fabrication, le remplissage, la finition, l'emballage, l'étiquetage, la distribution et d'autres étapes liées aux produits et produits-candidats de Regeneron ; la capacité de Regeneron à fabriquer et à gérer des chaînes d'approvisionnement pour plusieurs produits et produits-candidats ; les problèmes de sécurité résultant de l'administration des produits (comme Dupixent) et produits candidats de Regeneron chez des patients, y compris des complications graves ou des effets indésirables liés à l'utilisation des produits et produits-candidats de Regeneron dans le cadre d'essais cliniques ; les décisions des autorités réglementaires et administratives susceptibles de retarder ou de limiter la capacité de Regeneron à continuer de développer ou de commercialiser ses produits et ses produits-candidats, en particulier, mais pas exclusivement Dupixent ; les obligations réglementaires et la surveillance en cours ayant une incidence sur les produits et produits-candidats de Regeneron, les programmes de recherche et cliniques et les activités commerciales, y compris celles relatives à la vie privée des patients ; la disponibilité et l'étendue du remboursement des produits de Regeneron par les tiers payeurs, HMO, organismes de gestion des soins et régimes publics tels que Medicare et Medicaid ; les décisions en matière de prise en charge et de remboursement par ces tiers payeurs et les nouvelles politiques et procédures qu'ils sont susceptibles d'adopter ; la possibilité que des médicaments ou candidats-médicaments concurrents soient supérieurs aux produits et produits-candidats de Regeneron ou qu'ils présentent un meilleur profil coût-efficacité ; la mesure dans laquelle les résultats des programmes de recherche et développement menés par Regeneron ou ses collaborateurs ou titulaires de licences peuvent être reproduits dans le cadre d'autres études et (ou) déboucher sur la conduite d'essais cliniques, conduire à des applications thérapeutiques ou obtenir l'approbation des organismes réglementaires ; les dépenses imprévues ; les coûts de développement, de production et de vente de produits ; la capacité de Regeneron à respecter ses prévisions ou ses prévisions financières et à modifier les hypothèses sous-jacentes ; la possibilité que tout accord de licence, de collaboration ou de fourniture, y compris les accords de Regeneron avec Sanofi, Bayer et Teva Pharmaceutical Industries Ltd. (ou leurs sociétés affiliées respectives, le cas échéant) soient annulés ou résiliés ; et les risques liés à la propriété intellectuelle d'autres parties et aux litiges en cours ou futurs, y compris, sans limitation, les litiges en matière de brevets et autres procédures connexes relatifs à EYLEA® (afibercept), solution injectable, à Dupixent®, à Praluent® (alirocumab) et à REGEN-COV® (casirivimab et imdévimab), tout autre contentieux et toute autre procédure et enquête gouvernementale sur l'entreprise et (ou) ses activités, l'issue de toute procédure de ce type et l'impact que ce qui précède peut avoir sur les activités, les perspectives, les résultats d'exploitation et la situation financière de Regeneron. Une description plus complète de ces risques, ainsi que d'autres risques importants, figure dans les documents déposés par Regeneron auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, en particulier dans son Form 10-K pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Toutes les déclarations prospectives sont fondées sur les convictions et le jugement actuels de la direction et le lecteur est prié de ne pas se fier aux déclarations prospectives formulées par Regeneron. Regeneron n'assume aucune obligation de mise à jour (publique ou autre) des déclarations prospectives, y compris, notamment, des projections ou des prévisions financières, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.

Regeneron utilise son site Web dédié aux relations avec les investisseurs et aux relations avec les médias ainsi que ses réseaux sociaux pour publier des informations importantes sur la Société, y compris des informations qui peuvent être considérées comme importantes pour les investisseurs. Les informations financières et autres concernant Regeneron sont régulièrement publiées et accessibles sur son site Web dédié aux relations avec les investisseurs et aux relations avec les médias (<http://newsroom.regeneron.com>) et sur son fil Twitter (<http://twitter.com/regeneron>).